

Les Périodes de Formation en Entreprise

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP, PFE) sont **obligatoires et évaluées lors de l'examen**, en CAP, dans tous les Baccalauréats professionnels ainsi qu'en mention complémentaire ; elles permettent à l'élève d'appliquer les connaissances acquises en lycée et confèrent à l'entreprise un rôle de formation pour un certain nombre de compétences professionnelles qui ne peuvent être acquises qu'au contact de la réalité professionnelle.

Leur durée est variable selon les diplômes préparés.

- Les CAP : 12 à 16 semaines sur 2 ans.
- Les BAC Professionnels : 18 semaines sur 2 ans / 22 semaines sur 3 ans.
- La Mention Complémentaire Aéronautique : 14 semaines sur 1 an.
- Le BTS Aéronautique : 8 semaines sur 2 ans

Calendrier 2023-2024 des stages en entreprise

Télécharger (PDF, 179KB)